

Le 24 septembre 2024

Le 24 septembre un jalon historique dans le domaine des soins de santé au Québec. Il y a 25 ans, la *Loi sur les sages-femmes* entrait en vigueur, reconnaissant officiellement cette profession essentielle et rétablissant un rôle crucial dans l'accompagnement des familles lors de l'un des moments les plus importants de la vie : la naissance.

Depuis ce jour, la profession de sage-femme continue de croître et d'évoluer. Nous avons pu observer une augmentation de la présence des sages-femmes dans presque toutes les régions du Québec, offrant des soins respectueux, sécuritaires et centrés sur les besoins des femmes, des personnes enceintes et de leurs familles. Chaque année, des milliers de personnes bénéficient d'un suivi avec une sage-femme, qui place la relation humaine, la confiance et l'autonomie au cœur de l'expérience de la grossesse, de l'accouchement et de la création d'une famille.

Au cours des 25 dernières années, les sages-femmes ont également contribué à élargir la portée des soins périnataux, en particulier dans les communautés autochtones et éloignées, où l'accès à des services adaptés et respectueux des réalités culturelles est essentiel. Cet engagement à offrir des soins diversifiés et inclusifs a permis de renforcer la confiance envers notre profession et d'améliorer les résultats en santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'en santé de la famille.

Cependant, alors que nous célébrons ces accomplissements, il est crucial de reconnaître que des défis subsistent. Le monde des soins de santé évolue rapidement et les besoins changent. Il devient impératif de moderniser et d'élargir le champ d'exercice des sages-femmes afin de mieux répondre à ces nouvelles réalités. L'expérience de la pandémie a démontré à quel point les sages-femmes sont maintenant indispensables dans le système de santé public. Les sages-femmes sont prêtes à jouer un rôle encore plus important dans l'accompagnement des familles tout au long du continuum de soins de santé sexuelle et reproductive, y compris dans la gestion de situations plus complexes. Pour cela, nous devons revoir les lois et règlements qui encadrent leur pratique, en tenant compte des progrès réalisés en matière de formation, de compétences et de recherche.

Nous saluons le projet de loi 67 qui favorisera l'accès aux soins pour la population. Nous demandons maintenant aux décideurs de travailler en étroite collaboration avec nous afin de mettre à jour les politiques et les structures qui gouvernent notre profession. Cela permettra non seulement de maximiser l'impact positif des sages-femmes dans le système de santé, mais aussi de garantir que chaque famille puisse bénéficier de soins de qualité, adaptés à ses besoins, tout en respectant ses choix.

---

En ce jour de célébration, je souhaite rendre hommage à toutes les sages-femmes, d'hier à aujourd'hui, qui ont contribué à faire avancer notre profession avec passion, compétence et humanité. Votre engagement quotidien inspire confiance et respect, et il est le moteur de notre mission collective.

Continuons ensemble à faire de la santé reproductive et périnatale une priorité, en reconnaissant le rôle central des sages-femmes dans cette démarche. Ensemble, nous pouvons façonner un avenir où chaque personne a accès à des soins personnalisés, sécuritaires et respectueux, quel que soit l'endroit où elle vit.



Julie Pelletier, SF

Présidente